

DU 5 AVR.

AU 26 NOV.
2025

adoptez le
compostage



L'AGGLO
VOUS OFFRE
UN COMPOSTEUR OU
UN LOMBRICOMPOSTEUR

Ensemble, pour un avenir
durable, réduisons
nos déchets !

Madame, Monsieur,

Ce jour, un ambassadeur de Nîmes Métropole est venu à votre rencontre pour vous informer de la mise à disposition gratuite d'un composteur ou d'un lombricomposteur par foyer. Le compostage est une solution écologique et efficace pour une gestion plus durable et responsable de nos déchets. Cette opération « Territoire 100% compostage » participe à notre ambition de faire de Nîmes d'une Écométropole.

Ce dispositif s'ajoute à la création de nouveaux services comme le broyage à domicile des végétaux pour les personnes de plus de 70 ans ou en situation de handicap, la mise en place d'une benne « Végétaux Mobil' », la mise en place des bacs de tri jaune, la présence renforcée de nos ambassadeurs ou encore l'ouverture de l'espace accueil usagers situé 8 rue Régale à Nîmes.

Ces actions concertées et nos efforts conjoints, ceux de la collectivité qui investit dans les équipements et ceux des citoyens qui adoptent désormais les bons réflexes nous permettent non seulement d'améliorer nos services, mais également de réaliser des économies significatives. C'est cette dynamique qui nous a permis de faire baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10% pour l'année 2025 et tout en programmant la rénovation des déchèteries de Saint-Césaire, de l'Ancienne Motte ou encore d'étudier la construction d'une quatrième déchèterie nîmoise sur la route d'Uzès.

Poursuivons ensemble nos efforts pour contribuer à la préservation de notre environnement et profitons de ce composteur pour réduire facilement nos déchets.



Franck PROUST
Président
de Nîmes Métropole



Bernard ANGELRAS
Vice-président délégué
à l'environnement, à la collecte
et au traitement des déchets



NÎMES DEVIENT

« TERRITOIRE 100% COMPOSTAGE »

Dans le cadre de sa stratégie « Territoire 100% compostage » afin de mieux trier et valoriser nos biodéchets, **Nîmes Métropole offre un composteur ou un lombricomposteur gratuit à tous les foyers de l'Agglomération* depuis 2023 et jusqu'en 2026.**
Le déploiement de la Ville de Nîmes a lieu du 5 avril au 26 novembre 2025.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Tous les foyers domiciliés sur la Ville de Nîmes*.

Vous habitez une maison avec jardin ou un appartement ?



L'Agglo vous offre un composteur ou un lombricomposteur.



Vous hésitez entre composteur et lombricomposteur ?

VOIR LES VIDÉOS EXPLICATIVES :



COMPOSTEUR



LOMBRICOMPOSTEUR

* 1 composteur ou 1 lombricomposteur par foyer, sous réserve que vous n'en ayez pas déjà obtenu un à 20 € auprès de Nîmes Métropole entre 2015 et 2025.

QUAND ET OÙ RETIRER VOTRE COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR ?

- 1 Consultez la **carte** pour déterminer de quel secteur vous dépendez.
- 2 Consultez le **calendrier** pour savoir où et quand le retirer.



i Vous avez un empêchement ?

Pas d'inquiétude, d'autres distributions gratuites sont prévues dans les autres secteurs de la Ville de Nîmes jusqu'au 26 novembre 2025.

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS !

Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM)
de Nîmes Métropole :

dctdm@nimes-metropole.fr / 0800 420 420

